

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

Objet | Cofinancement des actions Cité Educative 2022, 2023 et 2024 – Engagement financier

Suite au dépôt de la demande de labellisation du 31 octobre 2021, la ville de Cenon, répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité, a obtenu la labellisation Cité Educative le 24 janvier 2022 pour 3 ans (2022/2024).

Par le courrier du 17 février 2022, après avoir examiné notre plan d'action et de financement, Mme la ministre Nadia HAI nous a informé de la dotation financière annuelle de 205 000€ sur les 205 280€ demandés.

Dans ce cadre, la ville s'est engagée à la mise en place de nouvelles actions à hauteur de 65 585 € qui se déclinent ainsi :

- 2500 € : formations intervenants méridienne actions citoyennes
- 1680 € : formations intervenants méridienne compétences psychosociales
- 1260 € : nouveau créneau LAEP
- 1800 € : permanences de prise en charges accompagnement psychologiques des enfants et de leur famille
- 500 € : café des parents
- 12 500 € : ingénierie, coordination et évaluation du dispositif
- 10 000 € : Espace public insertion par le sport
- 23 040 € : petits déjeuners dans les écoles
- 10 000 € : conseil municipal des jeunes
- 2 025 € : Equipe mobile prévention de l'inclusion
- 280 € : Prise en charge des 280 € supplémentaires (différence demande et dotation effective)

Ces actions pourront être amenées à être modifiées en fonction des besoins et cohérence de territoire.

Pour compléter la délibération du 4 octobre 2021,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 DELIBERATION N° 2022-78

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Valide l'engagement financier de la Ville pour le cofinancement des actions cité éducative pour les années
2022, 2023 et 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux
dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.